

## NIAMEY-DAKAR : VOYAGE AVEC LES RAPATRIÉS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

### NIAMEY-DAKAR: TRIP WITH RETURNEES FROM THE INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION

Bachirou Ayouba TINNI  
Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

#### Résumé :

Carrefour entre l'Afrique noire et le Maghreb, le Niger est un pays de transit pour les migrants subsahariens en partance ou de retour de l'Afrique du Nord. Avec la crise libyenne, ce pays est devenu un enjeu stratégique pour l'organisation internationale pour les migrations (OIM) qui y développe un programme de retour volontaire assisté (RVA) avec les fonds fiduciaires européens dédiés aux migrations. Selon une approche ethnographique, l'objectif est d'analyser ce dispositif à travers l'itinéraire de 29 migrants ouest-africains formant six (6) nationalités rapatriées par l'OIM de Niamey à Dakar que nous avons suivi dans le cadre d'un terrain de thèse. Les résultats soulignent la diversité des profils des rapatriés. L'absence de document de voyage, les contraintes financières et les facilités de mouvement avec l'OIM motivent le recours au RVA. Les voyageurs éprouvent de difficultés de mobilité sur l'axe Niamey-Dakar en raison des nombreux postes de contrôle et les faux frais qu'ils doivent payer.

**Mots-clés :** Retour, Niamey, Dakar, RVA ; rapatrié, OIM

#### Abstract :

A crossroads between Black Africa and the Maghreb, Niger is a transit country for sub-Saharan migrants leaving or returning from North Africa. With the Libyan crisis, this country has become a strategic issue for the International Organization for Migration (IOM) which is developing an assisted voluntary return (AVR) program there with European trust funds dedicated to migration. According to an ethnographic approach, the objective is to analyze this system through the itinerary of 29 West African migrants forming six (6) nationalities repatriated by the IOM from Niamey to Dakar which we followed as part of a thesis field. The results highlight the diversity of returnee profiles. The absence of a travel document, financial constraints and ease of movement with the IOM motivate the use of the RVA. Travelers experience mobility difficulties on the Niamey-Dakar axis due to the numerous checkpoints and the incidental fees they have to pay.

**Keywords:** Return, Niamey Dakar, RVA; returnee, IOM

## INTRODUCTION

Installée au Niger depuis 2006, l'Organisation internationale pour les migrations a ouvert des centres de transit dans la région d'Agadez dans la foulée de la crise libyenne (2010-2011) pour mettre en place un programme de « retour volontaire assisté (RVA) ». Durant cette période, les bénéficiaires étaient essentiellement des Nigériens et ressortissants de pays tiers de retour de la Libye et de l'Algérie<sup>1</sup>.

Au fil des années, avec la persistance de la crise libyenne et la politique d'externalisation des frontières européennes au Sahel<sup>2</sup>, l'OIM a développé une véritable « industrie du rapatriement » à partir du Niger. En effet, en 2016, l'agence affirme avoir rapatrié 4 788 personnes, ce chiffre grimpe en 2017 à 6 461 pour atteindre 14 977 en 2018. En 2019, il est à 16 378 personnes et 9068 en 2020. L'évolution fulgurante du nombre de rapatriés témoigne de l'ampleur de cette industrie qui comprend l'accueil,

---

<sup>1</sup> MOUNKAILA, 2015.

<sup>2</sup> BRACHET, 2018 ; BOYER et al, 2020.

l'hébergement, la restauration des migrants à travers ces centres de transit (Arlit, Dirkou, Agadez et Niamey). Selon l'OIM, l'aide au retour volontaire et à la réintégration est un « soutien administratif, logistique et financier, y compris à des fins de réintégration, apporté à des migrants qui ne peuvent ou veulent rester dans le pays hôte ou le pays de transit et qui décident de retourner dans leur pays d'origine ». En fait, depuis le sommet de La Valette en 2015 et la mise en place d'un fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, l'OIM s'est positionnée comme un pilier fondamental dans la gestion des flux migratoires au Niger<sup>3</sup>. Ainsi, l'État du Niger bloque la migration vers l'Afrique du Nord et l'OIM se charge de recueillir et rapatrier les migrants non nigériens vers leur pays d'origine. L'industrie du rapatriement développée par l'OIM au Niger à partir d'Agadez comprend l'accueil, le profilage, l'hébergement, la restauration, la prise en charge sanitaire, psychologique, la liaison avec les consulats et ambassades pour assurer l'accès à des documents de voyage<sup>4</sup>. À cela s'ajoute la mobilisation de compagnies de transport terrestres et aériennes, d'un personnel, et des agences à l'extérieur du Niger.

La présente contribution analyse le dispositif d'assistance au retour volontaire mis en place par l'OIM à partir de la région d'Agadez. Il met en relief, l'itinéraire d'un groupe de migrants ouest-africains rapatriés par l'OIM de Niamey à Dakar que nous avons suivi à partir du 6 janvier 2018. Dans le développement qui suivra, il sera question du profil des rapatriés, des motivations du retour, et des différentes étapes du parcours.

## DES RAPATRIÉS AUX PROFILS DIVERS

Dans cette partie, il sera question d'analyser le profil des migrants rapatriés par l'OIM dont l'itinéraire de Niamey à Dakar (Sénégal) a été étudié. Il s'agit de 29 rapatriés parmi lesquels les Sénégalais sont les plus nombreux (16) suivi par les Maliens (5). À l'inverse la Guinée Conakry est la moins représentée avec une seule personne. Ces rapatriés, nous les avons rencontrés lors de la deuxième étape de leur itinéraire dans une gare privée de Niamey. En effet, la première étape du rapatriement a commencé avec la prise en charge par l'OIM lorsqu'ils s'inscrivent dans le processus de retour dit volontaire dans leur pays. Arrivés à Niamey le jeudi 4 janvier 2018 en provenance d'Agadez, les rapatriés ont passé les journées du vendredi et du samedi au centre OIM avant d'être emmenés à la gare Rimbo le samedi 6 janvier en début de soirée. C'est là que nous les avons trouvés le samedi vers 22 h.

Dans le dortoir de la gare privée, les candidats au retour volontaire sont facilement identifiables. Ils occupent le dortoir en fonction de la nationalité et du partage de langue. Ainsi, à l'entrée à gauche se trouvent les Sénégalais. Les plus nombreux du groupe, ils marquent leur présence dans le dortoir par un long alignement avec leurs bagages autour d'eux. Plus à droite se trouvent les Gambiens. Moins nombreux, ils échangent entre eux mais aussi avec certains Sénégalais en langue peule. Un peu devant les deux Bissau-Guinéens occupent leur matelas et échangent quelques mots. Un peu plus dans l'angle se côtoient les 5 Maliens et les 2 Burkinabè. Dans tous les groupes, les discussions portent sur la Libye, Agadez, le centre OIM et le retour au pays. Un peu isolé, le seul Guinéen de Conakry se distingue par sa solitude. Je m'installe à côté de lui, à ma gauche, un migrant ghanéen de retour de la Libye en voie de rapatriement dans son pays d'origine. Deux profils de rapatriés se dégagent.

### I.1. Les « revenus » de la Libye

L'essentiel des migrants interrogés a séjourné en Libye. La durée de séjour varie de 8 mois à 4 ans. L'âge varie de 25 à 40 ans. Ces migrants ont tous travaillé dans le

---

<sup>3</sup> BASSAH, 2022.

<sup>4</sup> RUTVICA et WALTERS, 2011.

bâtiment comme ouvrier, peintre ou soudeur. Certains avaient pour ambition d'aller en Italie mais ils ont échoué<sup>5</sup> à l'image de Diouf migrant sénégalais de 24 ans, dont 4 ans, au Gabon comme pompiste. C'est de ce pays qu'il prend l'avion pour Cotonou puis le bus pour la Libye en passant par le Niger. En Libye, il séjourne 8 mois, dont 4 tentatives ponctuées d'échec pour aller en Italie. À deux reprises il est jeté en prison à Baní Walid, ville située dans le district de Misrata. Il passe chaque fois à peine une semaine en prison et son père envoie l'argent pour le faire libérer. Ainsi, à sa première arrestation, il paye 600 000 FCFA pour recouvrer la liberté. À la seconde, il paye 250 000 FCFA. Fatigué il paye son billet d'avion de Tripoli pour Niamey puis se rend à l'OIM qu'il connaît bien et se fait rapatrier. À la main, il tient des téléphones portables qu'il a payé en Libye pour sa mère et ses frères. Célibataire, il affirme que l'aventure n'est plus bonne. Une fois au pays, il va rester pêcher du poisson avec son père.

Notons toutefois que la majorité des migrants était en Libye à la recherche de travail et ont été témoins d'ignobles atrocités. La durée en prison varie d'une semaine à 3 mois.

Constatant l'échec d'une installation en Libye, ils ont décidé de rentrer au pays. Ceux qui sont restés longtemps en Libye à l'image d'Abakar et Malla sont reconnaissables par les importants bagages qu'ils transportent, deux à trois valises par personne. Ils payent eux-mêmes leur transport retour jusqu'à Agadez car incapables de rejoindre l'OIM en Libye à cause de l'insécurité. En revanche, les rapatriés Issoufoulé et Fataou ont eu recours à la famille (dans le pays de départ) pour financer le voyage retour à Agadez. Ces migrants se font transporter généralement de la Libye à Agadez sans difficulté majeure. Le coût du transport varie entre 30 000 et 40 000 FCFA. Toutefois, on note de plus en plus d'abandons de migrants lors du voyage retour dans le Sahara nigérien. Cette pratique est le plus souvent l'œuvre de chauffeurs de véhicules Hilux. C'est pourquoi bon nombre de candidats au retour préfèrent les véhicules à dix roues dont le risque d'abandon dans le désert est faible mais dont l'inconvénient est le temps de voyage très long.

## **I.2. Les victimes des politiques restrictives du Niger**

Le second profil est celui de migrants coincés ou abandonnés dans le Sahara nigérien<sup>6</sup>. Ces personnes pour la plupart ont quitté les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale pour rejoindre la Libye dans l'espoir ou pas de rejoindre l'Italie. Ressortissants d'Afrique de l'Ouest pour la plupart, ces migrants en raison de leur appartenance à la CEDEAO accèdent non sans grande difficulté au Niger qui est leur couloir de passage. Arrivés à Agadez, dernière ville à la porte du Sahara, ils doivent faire face à l'application de la loi 2015-36 qui criminalise le transport illégal des migrants vers l'Afrique du Nord (DAUCHY, 2020) ils se trouvent ainsi pris entre la clandestinité des ghettos à Agadez, la rigidité de l'application de la loi et l'absence de scrupule des passeurs : « Les refoulements et la chasse des candidats au départ vers le Nord *par les forces de sécurité obligent une partie d'entre eux à se jeter dans les bras de marchands transnationaux de transport parfois criminels communément appelés passeurs.* »<sup>7</sup>.

Depuis l'application de la loi 2015-36, les migrants se retrouvent coincés dans la ville sans possibilité d'effectuer le voyage. Le séjour prolongé dans les ghettos impacte aussi leur budget<sup>8</sup> puisqu'ils doivent se prendre en charge (restauration, hébergement, communication). C'est d'ailleurs dans les ghettos que les mobilisateurs communautaires

---

<sup>5</sup> TANDIAN, 2016.

<sup>6</sup> Notons au passage que les abandons ne datent pas d'aujourd'hui.

<sup>7</sup> Rapport AEC, 2016.

<sup>8</sup> AYOUBA ; 2020

de l'OIM sensibilisent les migrants sur les possibilités qu'offre cette institution en termes de retour volontaire. En l'absence de toutes perspectives de voyages vers l'Afrique du Nord, ils choisissent de retourner dans leur pays d'origine malgré l'immense espoir suscité par leur départ. Néanmoins certains migrants réussissent à quitter Agadez pour la Libye malgré l'important dispositif sécuritaire. Cependant, ils sont abandonnés dans le Sahara nigérien au cours de la traversée. En effet, lors de la 5<sup>ème</sup> réunion de concertation sur les migrations, le Directeur de la Surveillance du Territoire a souligné que ses services ont enregistré en 2017, 2317 migrants abandonnés, 442 en 2018, 55 en 2019 et 15 en 2023. Ils sont alors secourus par la patrouille des FDS ou l'équipe de l'OIM. Ils se retrouvent alors rapatriés au centre OIM de Dirkou ou vers celui d'Agadez où on leur propose le retour volontaire. Psychologiquement faibles et sans ressource, les migrants adhèrent au retour dit volontaire malgré eux.

## LES MOTIVATIONS DU RECOURS AU RETOUR VOLONTAIRE ASSISTÉ

Selon le profil, on distingue trois motifs qui motivent le recours des migrants à l'OIM pour leur retour au bercaïl : l'absence de document de voyage, les contraintes financières et les facilités de mouvement qu'offre l'OIM.

### II.1. Absence de document de voyage

Pour la majorité des migrants interrogés, le recours à l'OIM se justifie par l'absence de documents d'identité, car beaucoup d'entre eux ont perdu leurs pièces pendant leur séjour en Libye. Or, l'OIM offre cette facilité de voyage pour les sans-papiers :

Pour faciliter les retours, l'OIM se concerta avec les consulats, les ambassades et les autorités nigériennes pour obtenir des documents d'identité, car près de 77 % des migrants aidés au retour volontaire n'ont pas de papiers d'identité. Ces précieux partenariats établis entre l'OIM et ces parties prenantes ont contribué à la mise en œuvre sûre du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) du début à la fin<sup>9</sup>.

En effet, les sauf-conduits qui accompagnent les migrants leur permettent de voyager librement jusque dans leur communauté sans payer les faux frais que les forces de contrôle imposent injustement aux passagers. Ainsi, Seré, migrant burkinabé de 33 ans environ, explique « *j'ai perdu toutes mes pièces en Libye. Or, il est très difficile de voyager d'Agadez jusqu'à Ouagadougou sans aucun document d'identité. C'est pourquoi je me suis référé à l'OIM* » (Entretien Seré,, Téra, janvier 2018). Le recours à cette agence onusienne est une échappatoire au contrôle et au paiement des frais pour passer les barrières gardées par les forces de défense et de sécurité. Le convoiement par le biais de l'OIM a le mérite de réduire la corruption de certains agents de contrôle au passage des migrants.

### II.2. Les contraintes financières

Certains migrants justifient le recours à l'OIM par l'absence de ressource pour financer le voyage retour. Pour l'essentiel, ce sont des migrants coincés à Agadez ou abandonnés dans le Sahara. Ils se rabattent sur l'OIM pour s'inscrire sur la liste des candidats au retour dit volontaire.

Certains migrants de retour de la Libye affirment aussi ne pas être en mesure de financer leur voyage jusque dans leur pays d'origine. Ils saisissent donc les possibilités

---

<sup>9</sup> OIM, 2017.

offertes par l'OIM, via le Retour Volontaire Assisté. En fait, pour cette catégorie c'est au cours du voyage entre la Libye et Agadez qu'ils ont appris à travers les chauffeurs qu'une institution assure gratuitement le voyage retour au pays, et de surcroît offre un peu d'argent une fois au pays.

### **II.3. Facilité de mouvement avec l'OIM**

Qu'ils soient du premier ou du second groupe, les migrants soulignent en majorité le recours à l'OIM à cause de la facilité de mouvement qu'elle offre. Franck, jeune migrant ghanéen de retour de la Libye, explique « OIM bus is very good, free movement, no paying, no police stop »<sup>10</sup>.

Dans ce contexte ouest-africain marqué par la montée du terrorisme et ses répercussions sur le contrôle des routes, la mobilité dévient de plus en plus difficile pour de nombreux citoyens. Cette situation a favorisé le contrôle sécuritaire le long des routes et la corruption. Dans ce climat, l'OIM devient une porte d'entrée pour de nombreux migrants pour le convoi au pays. La facilité de mobilité faite aux migrants de retour les encourage à solliciter l'agence onusienne pour rentrer dans leur pays.

## **III. DE NIAMEY A DAKAR LE DIFFICILE CHEMIN DU RETOUR**

Cette dernière partie rend compte du voyage avec les rapatriés de Niamey à Dakar. Elle met en exergue les conditions du déplacement dans les différents pays traversés.

### **III.1. Première étape du rapatriement : Niamey-Petel-Kolé frontière avec le Burkina Faso**

#### **1.1. Le départ de la gare Rimbo de Niamey : la première séparation**

Il est 3 h du matin à la gare internationale Rimbo de Niamey. L'heure de l'embarquement a sonné pour les passagers. On peut entendre à travers les haut-parleurs « passagers à destination de Ouaga, Bamako, Cotonou, Lomé... rejoignez les bus ». Dans la foulée chacun ramasse ses bagages du dortoir. Chaque passager se précipite vers le bus de sa destination. Chacun s'assure d'être au bon endroit. Les Ivoiriens se dirigent vers le bus à destination d'Abidjan ; Béninois, Togolais et Ghanéens se retrouvent devant le bus de Lomé tandis que Burkinabè, Sénégalais, Maliens, Gambiens, Guinéens de Bissau et de Conakry attendent devant le bus de Bamako. Mais avant de se séparer en fonction des destinations les rapatriés prennent quelques minutes pour des accolades entre eux avec toujours cette phrase à la fin « *bonne chance, mon frère* ». C'est la première étape de séparation entre les rapatriés dont les destins de certains se sont croisés au Niger dans le centre OIM d'Agadez. Ce séjour a fait d'eux une « communauté de destin » puisqu'ils sont tous candidats au retour dit volontaire.

Moteur en marche, l'agent de Rimbo se tient devant le bus où doit commencer l'appel nominatif. Derrière lui, se trouve l'agent OIM, convoyeur des migrants rapatriés. Il est reconnaissable à travers son gilet de visibilité. L'appel commence et déjà 5 passagers prennent place dans le bus. Soudain, l'agent annonce les couleurs « *OIM préparez-vous* », c'est-à-dire que ce sont eux qui seront appelés bientôt. Les migrants perdent ainsi momentanément leur identité individuelle au profit d'une assimilation à l'agence onusienne.

Bien qu'étant parmi les premiers à embarquer, les migrants occupent les sièges arrière du bus. Là, on note de nouveau un regroupement par nationalité comme dans le dortoir. À 4 h du matin, on sort de la gare.

---

<sup>10</sup> Entretien, Franck, Niamey, gare Rimbo, Janvier 2018.

## **1.2 La traversée de la frontière Niger — Burkina Faso ou le début d'un contrôle discriminatoire**

La lumière éteinte, les passagers reprennent le sommeil. C'est ainsi que le voyage continue jusqu'à l'entrée de Téra où nous faisons l'objet de contrôles de la part de la police. À la gare Rimbo de cette ville, un arrêt est marqué pour la prière de l'aube.

Arrivés à Petel-Kolé, poste de police frontalier avec le Burkina Faso, deux agents se postent devant le bus. L'agent OIM se met à côté d'eux et rassemble les laissez-passer des rapatriés. La police collecte les cartes d'identité des autres passagers. Tous les passagers attendent d'un côté sous la surveillance d'un agent de police. Pendant ce temps, le convoyeur de l'OIM se présente devant le poste de police pour l'enregistrement et la vérification des laissez-passer. Les rapatriés sont autorisés les premiers à passer la frontière.

Pour les autres passagers, les cartes sont regroupées en deux lots. Ils sont tous invités à traverser la frontière. Le premier lot comprend les scolaires et les fonctionnaires nigériens qui sont invités à récupérer leur pièce d'identité un peu à l'écart du goudron. Ils récupèrent sans rien payer. En revanche, ceux du second lot comprenant des Nigériens et d'autres nationalités, ils ont dû passer sous le hangar de la police pour récupérer leur pièce. Il s'agit en fait d'un espace aménagé où la police des frontières procède à un dernier contrôle des personnes sortantes du territoire afin d'identifier les concernées. Malheureusement les agents profitent de cet exercice administratif pour dérober de l'argent aux personnes qui doivent suivre ce contrôle. En effet, tous les passagers nigériens et étrangers ont dû payer 1000 francs CFA pour passer la frontière pendant que les autres Nigériens scolaires et fonctionnaires en sont exemptés.

Le constat général qu'on peut faire de la traversée de la frontière nigérienne pour le Burkina Faso est que le convoyeur de l'OIM et les sauf-conduits que détiennent les rapatriés sont plus opérationnels sur le terrain que les cartes d'identité. C'est ce qui explique les facilités que les rapatriés ont eu.

La sortie du Niger pour entrer au Burkina Faso nécessite la traversée de la frontière. Cette situation crée deux catégories de citoyens nigériens dans leur propre pays. D'une part, les scolaires et fonctionnaires qui sont exemptés de payer les 1000 FCFA dû à la police. D'autre part, les autres Nigériens (majoritairement des jeunes qui partent en migration au Burkina Faso, Mali et Sénégal) et les autres non Nigériens doivent subir le contrôle dans un espace dédié à cela. À ce niveau ils doivent payer 1000fCFA pour passer la frontière et sans reçu.

## **III.2. Deuxième étape du rapatriement : la traversée du Burkina Faso**

### **2.1. Similitudes de pratiques administratives à la frontière entre le Burkina Faso et le Niger**

Le bus arriva à Seytanga, premier village du Burkina Faso après la frontière avec le Niger. La gendarmerie demande à nouveau aux passagers de descendre pour un contrôle. Les rapatriés rechignent et demandent au convoyeur de l'OIM de présenter leur laissez-passer aux gendarmes.

Un consensus est trouvé entre l'agent OIM et les gendarmes. Les rapatriés restent dans le bus et les gendarmes passent siège par siège pour le contrôle. Chacun doit présenter son sauf-conduit. Les autres passagers quant à eux descendent du bus et remettent leurs pièces aux gendarmes qui les collectent. À ce niveau aussi les documents d'identité sont triés. Ainsi, les fonctionnaires sont exemptés de « faux frais » tandis que

les autres passagers doivent payer 1000 FCFA pour défaut de carte et 1000 FCFA pour défaut de carnet de vaccination.

La route reprend et quelques kilomètres plus loin, le bus se retrouve au poste de police de Seytanga. Ici, la technique de contrôle utilisé est le rang ou « l'entrée en classe » pour citer les rapatriés. Il s'agit d'aligner les passagers en deux rangs parallèles : l'un pour les rapatriés et l'autre pour les passagers ordinaires.

À partir de leur rang, les rapatriés passent un à un au niveau de l'agent de contrôle pour présenter le laissez-passer et obtenir le quitus de rejoindre le bus. Ce contrôle se passe sans contrainte.

Quant aux passagers ordinaires, ils passent le contrôle un à un. Les fonctionnaires sont à nouveau triés et invités à rejoindre le bus tandis que les autres doivent payer entre 1000 à 2000 FCFA comme « faux frais ». Tout de même une interaction se produit entre les rapatriés et les gendarmes lors du contrôle. « *Tu es sénégalais ?* » le rapatrié hausse la tête.

- « *On sait qu'il y'a du travail chez vous, poursuit le gendarme, tu viens d'où ?* »
- *Libye*
- *Tu as eu la chance on ne t'a pas tué* »

Un autre migrant passe, Ouédraogo, s'adressant à son compatriote l'agent de la gendarmerie lâche : « *tu laisses le travail ici, pour nous revenir avec la honte ???* »

Le constat général est que de part et d'autre de la frontière entre le Niger et le Burkina Faso, les mêmes pratiques de corruption existent aux postes de contrôle. Fait nouveau qui mérite d'être souligné c'est qu'au Burkina Faso la gendarmerie procède au contrôle des pièces d'identité des voyageurs, ce qui n'est pas le cas au Niger. Comme similitude de part et d'autre de la frontière, c'est la ressemblance des pratiques administratives. On peut aussi noter que la mobilité est entravée par les nombreux postes de contrôle (gendarmerie, police, douane) le long de la route qui relie le Niger au Burkina Faso. Cette nouvelle situation est une réponse à la crise sécuritaire née des différentes attaques terroristes dans ces pays.

Dans les deux pays, le convoyage de l'agent OIM, les laissez-passer délivrés par le Niger à la demande des ambassades et consulats ont plus de valeur juridique sur le terrain que la carte d'identité délivrée par les mêmes États. Les candidats au retour volontaire se considèrent par leurs comportements comme des super voyageurs à cause du laissez-passer dont ils disposent. En effet, ils montrent de la résistance pour se soumettre au contrôle du fait qu'ils sont convoyés par l'OIM.

## **2.2. Ouagadougou : fin de course pour les rapatriés burkinabés**

Arrivé à 16 h 30 à Ouagadougou l'agent OIM se retire dans un coin de la gare Rimbo avec les deux Burkinabés qui sont arrivés à la fin de leur périple : « *c'est toi et le petit-là qui vont descendre ici ?* » lance l'agent de l'OIM chargé de convoier les migrants. *Oui*, répondent-ils. Sur cette réponse, il donne aux deux Burkinabés retournés volontaires le contact téléphonique de ses collègues de l'OIM Burkina Faso et le manifeste du voyage (liste des retournés volontaires et la lettre de l'OIM Niger).

La consigne est claire, les migrants doivent prendre attache avec l'agence de leur pays pour récupérer les frais de subsistance afin de rentrer au village. Mais le problème c'est que les deux migrants n'ont pas de téléphone. En attendant le lundi, ils doivent continuer à se prendre en charge et se loger avec les 16 000 FCFA perçus à Niamey comme frais de subsistance.

Quelques minutes plus tard, les deux Burkinabés se retrouvent au portail de la gare. La plus jeune lance à son compatriote « *as-tu trouvé le téléphone ?* », l'autre répond : « *Non pas encore* ». Son aîné était plongé dans une profonde réflexion sur son retour au

village après deux ans d'absence mais fort de ces convictions religieuses, il lança « Dieu est grand ».

### **2.3. Traverser la frontière entre le Burkina Faso et le Mali : entre juxtaposition du contrôle, perte de privilège et tracasseries administratives**

Le voyage se poursuit toute la nuit. Arrivé à Bobo-Dioulasso vers 22 h, j'en profite pour échanger quelques mots avec l'agent OIM sur son travail qu'il résume en quelques mots : « *nous sommes organisés en tour pour les missions de rapatriement. La mission dure 10 jours pour les convoyeurs. C'est vraiment très fatigant. Je dois conduire la mission à Dakar faire 1 jour et retourner par voie terrestre* ». Sur ces mots, le chauffeur démarre pour continuer le voyage toute la nuit jusqu'à la frontière entre le Burkina Faso et le Mali.

Arrivés au poste de police, les rapatriés et les policiers de la MINUSMA ont déjà fini les formalités et ont rejoint le bus. Trois agents armés assurent la garde et deux autres se tiennent devant le bâtiment. Les cartes sont collectées au fur et à mesure de la venue des passagers. La police en profite pour collecter des statistiques sur le sexe et la nationalité des voyageurs. Ensuite, les passagers sont invités à s'asseoir sur un banc. Les cartes sont subséquemment ramenées dans le bureau. À l'appel de son nom, le passager doit rentrer régler son cas. Le convoyeur était encore là pour faciliter le passage à la frontière. À l'intérieur, trois agents de police. Derrière un bureau, chaque passager doit payer 2000 FCFA.

À l'appel, je me présente. L'agent fixe ma carte et me regarde une nouvelle fois avant de dire monsieur 2000 FCFA. Je négocie : « chef, je suis un étudiant ». Le convoyeur du bus lance « chef, c'est un étudiant », l'agent répond « nous même on a étudié » (extrait de carnet de terrain) L'agent me regarde à nouveau et me demande de payer 1000 FCFA. Je m'exécute, et je rejoins le bus où migrants OIM, militaires, Minusma et autres passagers nous attendent. Notons qu'au poste de police le convoyeur se fâche contre un passager qui parle mal au policier pendant que lui tente d'arranger la situation entre eux. Déçu par le comportement de ce passager, il se dit néanmoins déterminé à effectuer son travail qui consiste à faciliter le voyage aux passagers. Il négocie avec le passager en question pour qu'il paye la somme exigée pour passer la frontière.

Pendant ce temps le convoyeur retourne à la gendarmerie pour négocier le passage des autres passagers qui n'ont pas payé. Il fait de même à la police. Dans tout le groupe, seul le fonctionnaire international et ses enfants n'ont pas payé « les faux frais ». Les fonctionnaires et les étudiants ont donc perdu tous les privilèges auparavant acquis tout au long du voyage en termes de facilitation de mobilité.

## **III.3. Troisième étape du rapatriement : la traversée du Mali**

### **3.1. Au poste de police frontalier du Mali : mêmes pratiques administratives**

Arrivé au poste frontalier malien, l'agent de police se présente au pied du bus pour collecter les cartes. Oumar, l'un des Maliens candidats au retour volontaire sort et invite le policier à taxer les passagers au prix-fort, car au Niger on leur a fait payer beaucoup de « faux frais ». Cela suscite le mécontentement des autres passagers.

Les militaires nigériens se font enregistrer au poste de police/service émigration. Ensuite, un appel nominatif des rapatriés de l'OIM est fait en présence de leur convoyeur au guichet émigration.

Les autres passagers sont appelés dans un autre compartiment du poste de police. À la salle d'entrée dans le hall un agent de police appelle les passagers, puis indique le



couloir à gauche où se trouvent deux agents. Le premier fait l'appel et remet les cartes au second. À ce niveau 3000 FCFA est exigé aux passagers sans reçu pour récupérer la carte. À mon arrivée l'agent de police me demande l'objet de ma visite au Mali : « *un colloque à Bamako* », il me laisse passer après que j'ai négocié de ne pas payer les « faux frais ».

### 3.2. La fouille douanière

Au poste de douane, il est demandé aux passagers de suivre les formalités de contrôle. L'apprenti du bus descend et ouvre les coffres pour permettre l'accès aux bagages à la douane et aux passagers.

Les passagers récupèrent leurs bagages pour les soumettre au contrôle. Décidé à faire subir les formalités à tous les passagers, le délégué des rapatriés maliens tente de faire sortir des coffres des valises appartenant aux militaires nigériens. Il est vite arrêté par Aicha, agent de police, qui refuse catégoriquement que sa valise soit trimbalée. Une querelle éclate entre les deux. Mais vite le consensus est retrouvé avec l'intervention des autres passagers. Les bagages des agents de la MINUSMA ne seront pas transportés au poste de contrôle ; ils présentent leur carte et obtiennent que le douanier parte fouiller les valises dans les coffres du bus.

L'agent OIM se présente aux douaniers pour négocier le passage. Il obtient la dérogation de contrôle pour les rapatriés qui finissent par rejoindre le bus stationné un peu devant. Quant aux autres passagers, chacun a amené ses bagages sur la table de contrôle pour les fouilles.

Toujours sur la route nous arrivons au poste de la gendarmerie. L'agent contrôle les cartes au pied du bus et les remet directement aux scolaires et aux militaires nigériens. L'agent OIM se déplace au poste pour les formalités des rapatriés. Les autres passagers doivent payer 1000 FCFA malgré la validité de leur document d'identité.

### 3.3. De Ségou à Bamako entre envie de paraître et inquiétude du retour

Arrivée à Ségou vers 10 h, une escale est faite pour permettre aux passagers de se relaxer. Les rapatriés se regroupent par nationalité pour échanger. Les uns font des achats notamment de bracelets et des articles. Les Maliens cherchent de l'eau pour se laver, il n'est pas question de rentrer à Bamako sale. Deux des cinq Maliens passent de boutique en boutique pour chercher des montres.

Plus on s'approche de Bamako, plus Bagayoko s'inquiète. À Ségou, Il cherche de l'eau pour se laver. Il ne veut surtout pas rentrer avec cette saleté en famille. Il pose des questions sur le montant que l'OIM donne aux migrants rapatriés. Il sait que pour les Ivoiriens c'est 152 000 FCFA. Il a besoin de comprendre pour peaufiner son retour en famille. Pris dans une longue réflexion il me lâche « *mon frère je regrette d'avoir gaspillé mon argent accumulé au Gabon pour chercher à aller en Italie. J'ai mis plus de 700 000 FCFA sur cette affaire et voilà là où je me retrouve* »<sup>11</sup>.

Ensuite, il passe un temps avec Sidiya son compatriote pour chercher une montre. Parti depuis 10 ans sa fiancée s'est mariée à un instituteur et vit à Sikasso. Sa principale réflexion est comment rentrer à la maison après 16 ans d'absence d'autant plus il n'a averti personne de son retour. Après Ségou, le bus marque à nouveau un arrêt pour subir le contrôle de la police. À ce niveau seul l'agent OIM descend. Il présente les documents : la liste des migrants ainsi que la note d'information. L'agent n'effectue alors aucun contrôle à l'encontre des personnes. Enfin, le bus entre à Bamako. Les Maliens visiblement très satisfaits se retrouvent à trois à côté de la porte arrière pour contempler la ville. Oumar, le plus jeune, parti de Bamako il y a 6 mois, explique la ville à ses aînés,

---

<sup>11</sup> Carnet de terrain, 8/01/2018.

l'un parti est parti il y a deux ans alors que l'autre cumule 16 ans d'absence. Sourire aux lèvres ils découvrent une ville métamorphosée par sa croissance démographique, son extension spatiale et son architecture.

À Bamako, le bus traverse une bonne partie de la ville pour rejoindre la rive droite où se trouve la gare. Pendant ce temps, les rapatriés maliens prennent le temps de regarder la ville.

À la gare Rimbo, les passagers descendent les uns après les autres. Chacun récupère ses bagages. Les rapatriés (photo ci-dessous) Sénégalais, Bissau Guinéen, Gambien et Guinéen qui doivent continuer le parcours sécurisent leurs bagages dans un coin spécifique non loin de l'espace d'enregistrement.

### 3.4. Les rapatriés maliens : de l'espoir au désenchantement

Arrivés à destination, les Maliens se réunissent avec leurs bagages pour la suite de l'aventure. Bagayoko profite de ce temps pour se laver. Il change d'habit pour s'endimancher, se met en costume et jean. Sous le hangar, le jeune Oumar l'observe attentivement. Il ne peut s'empêcher de rire de son aîné qui prend beaucoup de temps pour peigner ces cheveux. Irrité par les hilarités de son cadet Bagayoko lança : « *ce n'est pas toi, qui as dit que même si on n'a pas l'argent on ne doit pas le montrer aux autres ?* »<sup>12</sup>.

Dans le « retour volontaire » il faut paraître, à tout prix paraître, malgré la forme d'échec qu'il suppose. Pendant ce temps, les autres rapatriés ayant fini de se laver cherchent individuellement ou en groupe de quoi déjeuner. Le groupe de Maliens se retrouve pour discuter de leur cas. La question aux lèvres, est combien vont-ils recevoir comme frais d'installation quand soudain un véhicule 4x4 pénètre dans la gare avec à son bord deux agents de l'OIM-Mali. Ils prennent contact avec leur collègue convoyeur qui leur remet la liste et la note verbale. Le convoyeur se met de côté. Les deux agents se retirent sous un arbre. Assis sur un banc, ils appellent les Maliens deux à deux.

Une batterie de question leur est posée sur leur identité, l'itinéraire, une photo est prise au moyen de tablette et ensuite une enveloppe blanche leur est remise. En amont, le retourné volontaire doit poser son empreinte digitale sur la fiche d'émargement. En 30 mn, le sort des Maliens est scellé par l'OIM. Ils reçoivent chacun 52 000 FCFA comme frais d'installation. Omar, délégué du groupe est mécontent car le montant est dérisoire selon lui. Il veut l'exprimer devant les agents de l'OIM, mais ses camarades l'en dissuadent. Il faut éviter à tout prix une discussion inutile. Soudain, un monsieur se présente.

Il s'adresse aux agents de OIM : « *je suis.....X de la DGSE (Direction générale des services extérieurs), je voulais avoir le manifeste de la mission* ». La sécurité s'invite aussi dans l'accueil des rapatriés. Cet agent effectue des interviews individuelles informelles avec chacun des cinq Maliens. Les questions portent sur leur identité, leur parcours et leur projet de retour dans leur pays. Issa, désœuvré raconte ainsi son cas : « *Je suis bachelier je compte vraiment faire le test pour rentrer dans la police ou la gendarmerie* ». L'agent de police l'encourage avant de prendre congé.

Après le départ des agents de l'OIM et de la DGSE, les cinq Maliens se retrouvent en compagnie des autres migrants pour manifester leur mécontentement face au 52 000 FCFA reçus. Déçu Bagayoko lance : « *voilà pourquoi tous ceux qui sont partis ne donnent pas de nouvelles. Le Mali est un pays pauvre qui vit de misère. Sinon, comment on peut nous donner 52 000 FCFA alors que les Ivoiriens reçoivent 152 000 FCFA* »<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Carnet de terrain, 7/01/2018.

<sup>13</sup> Carnet de terrain, Bamako, le 7-01-2018.

En fait, les rapatriés jusqu'à leur arrivée à Bamako ne connaissaient pas la somme qu'ils allaient percevoir de l'OIM. Ceux qui les ont précédés ont toujours promis de les informer mais n'ont pas tenu parole. La seule chose qu'ils savent, est que les Ivoiriens bénéficient de 152 000 FCFA à leur arrivée. Ils pensaient à ce titre percevoir une somme semblable et pas réduite au tiers. C'est à juste titre que les 5 Maliens se mettent ensemble pour critiquer leur gouvernement et l'OIM. Quelques temps après Aly et Harouna deux retournés volontaires maliens tirent leurs valises pour sortir de la gare. Ils reviennent de la Libye. Ils sont de Sikasso et Ségou. Ils doivent payer des frais de voyage pour retourner vers leur famille. Mais pas dans l'immédiat, ils décident d'aller en ville à Bamako passer quelques jours avant de retourner au village.

Oumar, le plus jeune, n'a pas de bagage. Cigarette en main, il tient un sac à main et fait au revoir aux gens avec un autre compatriote. Les deux ont leur famille à Bamako. Pendant ce temps dans l'autre coin de la gare les migrants gambiens, sénégalais, bissau guinéens et guinéens qui doivent poursuivre le voyage ensemble se retrouvent autour d'un thé. Ils sont presque tous contents de quitter cet épisode de leur vie pour retourner au pays. Néanmoins, ils auraient préféré ne pas retourner au pays dans la précarité. Ces chefs de famille doivent braver toute la charge sociale relative à un retour de migration dans une extrême précarité pour faire face à la honte du retour, aux dettes contractées pour entreprendre le voyage et aux séquelles traumatisant causées par un séjour en Libye, la traversée du désert et la vie au centre OIM à Agadez.

Ils doivent aussi se battre pour se faire une place au soleil au village, pour se réintégrer socialement, économiquement et culturellement. C'est là que l'OIM et les structures étatiques sont en train de faillir, car visiblement aucun dispositif n'est prévu dans les communautés pour faciliter la réinsertion sociale, économique et culturelle de ces retournés. Ce qui intéresse l'OIM et ses partenaires c'est que ces migrants ne parviennent pas en Europe (SPIJKERBOER · 2018 ). Tant qu'ils sont hors de cette sphère de transit, l'OIM ne se soucie guère de leurs conditions de vie dans leur pays d'origine. Or, l'accompagnement psychologique et économique est aussi important.

### **3.5. De Kayes à Diboli (frontière Mali/Sénégal) entre tracasseries administratives et pratiques corruptive**

Le bus est arrivé à l'aube au poste de police frontalier de Kayes. Là, à la sortie du bus un policier récupère les cartes et se retire dans leur hangar. L'agent OIM présente la note verbale et les sauf-conduits. Les détenteurs sont exemptés de contrôle. Par contre ceux ayant la carte doivent passer au hangar pour les formalités. L'agent OIM présente sa liste sur laquelle figure son nom ainsi que ceux des autres migrants détenteurs de carte pour pouvoir les récupérer. Les autres passagers doivent payer 1000 FCFA afin de pouvoir continuer.

Arrivé au poste de Diboli, l'agent de police vient au bus récupérer les cartes. Les rapatriés détenteurs de laissez-passer sont invités à rejoindre le bus. Cependant, ceux possédant des pièces d'identité sont amenés au poste de police. Les voyageurs sont invités à s'asseoir pour attendre l'appel. Soudain arrive un adjudant-chef de la police : « je viens voir la liste des refoulés ». Il vérifie les noms en commençant par le convoyeur de l'OIM : « Toi, comment t'appelle-tu ? Il retrouve le nom sur la liste et demande à son collègue de lui remettre sa carte. La même méthode est appliquée aux autres rapatriés. En revanche, les autres passagers doivent payer 1000 FCFA pour passer la frontière.

## **III.4. Le Sénégal, 4<sup>em</sup>e étape du rapatriement ou la grande séparation**

### **4.1. Vers une obsession du paraître**

Le bus entre au Sénégal par le poste douanier de Guidara. Les rapatriés en particulier les Sénégalais se procurent des puces de téléphone, se font identifier, payent des lunettes et des écouteurs. Ils préparent leur retour dans leur communauté. Ils en profitent aussi pour s'échanger leur numéro. Après 2 ans d'absence ils constatent que leur puce est coupée par l'opérateur orange et ils doivent reprendre une nouvelle puce pour échanger des numéros WhatsApp et Facebook avec leurs amis.

Ils profitent de cet arrêt de bus pour payer des Power Bank, de l'eau minérale. Ils veulent paraître une fois à destination. Les rapatriés travaillent leur image à travers la téléphonie et les accessoires.

#### **4.2. Au poste de police de Guidara un sérieux contrôle des rapatriés**

Au poste de police frontalier de Guidara, le bus est à peine stationné qu'un policier vient ramasser les pièces d'identité, l'agent OIM collecte les laissez-passer qu'il remet au policier. Les voyageurs sont invités à rentrer dans l'enceinte du commissariat et à attendre l'appel pour récupérer leur pièce. On pénètre dans la cour du commissariat pour attendre la fin des formalités. Les laissez-passer des rapatriés sont traités dans une salle par le commissaire pendant que les autres documents sont traités dans une autre salle moyennant 1000 FCFA et un reçu attestant que l'on est passé au commissariat.

C'est à l'entrée du Sénégal seulement que les autres passagers ont eu leurs documents avant les rapatriés de l'OIM. Tout indique un examen à la loupe des pièces des migrants. Le commissaire lui-même sort et, appelle les rapatriés un par un. Il pose des questions sur la région d'origine et le travail au pays avant le départ. Il semble que la Présidence a instruit une demande pour collecter ces informations afin de les aider à trouver du travail une fois au pays.

Un agent monte dans le bus pour vérifier effectivement si tous les voyageurs sont passés par le poste de police. Pour cela il vérifie les cachets d'entrée sur le territoire et les tickets remis au commissariat pour les détenteurs de carte d'identité.

Arrivé à Tambacounda le chauffeur se dirige vers la gare routière de cette ville. C'est là que les deux Bissau-Guinéens quittent le bus. Devant une boutique le chauffeur marque un arrêt. Très vite les passagers sortent pour se détendre. L'agent OIM prend place sur un banc. À sa droite, le leader des rapatriés s'assied à ces côtés. Devant eux se tiennent les deux rapatriés arrivés au point de séparation. Ils leur remettent la note verbale, la liste et des contacts de l'OIM de la Guinée Bissau qu'ils doivent appeler une fois à destination. Poignées de main, sourires, les rapatriés souhaitent bonne chance à leurs deux compagnons de route. La compagnie Polana fait le nécessaire à la gare en termes de paiement des frais de transport.

À la sortie de la ville de Tambacounda, les passagers doivent se soumettre au contrôle de douane. Là, l'agent OIM présente le laissez-passer. Il obtient gain de cause pour les rapatriés. Les autres passagers ayant dédouané leurs biens confient à l'apprenti chauffeur le soin de cacheter leur document auprès de l'administration de la douane. Le même système est appliqué au poste de douane de Koumentoum, Kiffirnie.

#### **4.3. Kaolack: les Gambiens se détachent du groupe**

21 h, le chauffeur s'arrête à Kaolack au siège de la compagnie de transport Polona. Trois (3) Gambiens quittent le bus pour continuer leur voyage vers leur pays. Trois valises et deux sacs de *garins yayi zahi* (*la galère en ville en langue haoussa*) sont enlevés de la soute du bus. L'agent OIM les appelle à l'écart. Ils sont vite rejoints par les rapatriés sénégalais pour l'au revoir. L'émotion est grande. L'agent OIM fait sortir une copie de la note verbale ainsi que la liste qu'il remet à l'un des rapatriés gambiens avec la consigne suivante "A chaque poste de contrôle faites sortir vos laissez-passer et remettez ce papier.

*Une fois en Gambie il faut passer au bureau de l'OIM*” (Cahier de Terrain, Kaolack, le 8-01-2019).

L'agent local de Polana se présente : “où sont les passagers ?”, “Les voilà. Ils sont 3, répond l'agent OIM, vous devriez assurer leur transport jusqu'en Gambie”. (Cahier de Terrain, Kaolack, le 8-01-2019).

#### **4.4. Un groupe homogène arrive à Dakar**

Arrivé à la gare de Dakar vers 0 h 30 min, fatigué mais heureux, les 16 Sénégalais (photo ci-dessous) récupèrent leurs bagages.

Pendant ce temps le convoyeur de l'OIM prend contact avec le commissariat de police de la gare. Il obtient l'autorisation de passer la nuit avec les migrants derrière le commissariat. Certains se dirigent vers le lieu indiqué alors que d'autres se promènent dans la gare. Le convoyeur négocie les nattes de la prière de la compagnie Diallo voyage pour servir de couchettes au groupe. Le principe est acquis mais il faut à l'aube les ramener, car les gens doivent prier sur les nattes. Les migrants sont mécontents de dormir en plein air et ils ont deux nattes pour 16 personnes. Ils chuchotent qu'ils ne comprennent pas, car les compatriotes qui les ont devancés ont loué des chambres pour dormir et le lendemain l'OIM a remboursé.

Le lendemain, les agents de l'OIM-Sénégal arrivent à la gare. Ils profilent les rapatriés avec des tablettes sur leur itinéraire, les raisons du retour avant de remettre à chacun une enveloppe d'une centaine de mille FCFA. La présidence du Sénégal envoie une équipe pour recueillir les informations sur les rapatriés notamment leurs aspirations en matière de travail. Les rapatriés se séparent ainsi à la gare de Dakar après un périple depuis Agadez. Ils échangent leurs numéros, des profils Facebook ou WhatsApp pour rester en contact. Chacun prend son destin en main pour retourner en famille. Sur leur visage contrastent tristesse et joie. Bien que la majorité d'entre eux n'habitent pas à Dakar, ils choisissent de séjourner quelques jours dans la capitale avant de regagner la famille.

### **CONCLUSION**

Le profilage des rapatriés de l'OIM a fait ressortir que certains sont revenus de la Libye et d'autres sont des victimes des politiques de lutte contre la migration irrégulière. Ce constat ne peut faire l'objet de généralisation puisqu'il ne repose pas sur des données recueillies auprès de tous les rapatriés mais plutôt sur une vingtaine de personnes avec lesquels nous avons voyagé et échangé entre Niamey et Dakar.

L'analyse révèle que ces personnes se sont orientées vers l'OIM pour bénéficier du retour volontaire pour plusieurs raisons dont l'absence de document de voyage, les contraintes financières et les facilités de mouvement avec l'OIM.

Voyager avec les retournés volontaires dans leur pays d'origine a permis de se rendre compte aussi des difficultés de mobilité sur l'axe Niamey-Dakar en raison des nombreux postes de contrôle qui sont sur cette route, des faux frais que les voyageurs doivent payer. Il a aussi permis de comprendre le contexte moral et psychologique dans lequel retournent ces personnes. Absent depuis des mois voire des années, sans perspective, ils sont contraints de revenir dans certains cas bredouille malgré l'immense espoir suscité par leur départ.

### **BIBLIOGRAPHIE**

ALIZÉE, Dauchy (2020). « La loi contre le trafic illicite de migrant·es au Niger. État des lieux d'un assemblage judiciaire et sécuritaire à l'épreuve de la mobilité transnationale », *Anthropologie & développement*, n° 51, pp. 121-136.

ATSU, Venunye Bassah (2023). « Les ‘retours volontaires’ de l’OIM à partir du Niger : un dispositif approprié par les migrants ? », *L’Espace Politique* [En ligne], n° 46, 2022-1, mis en ligne le 12 juin, consulté le 29 août 2023. URL: <http://journals.openedition.org/espacepolitique/10931>; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.10931>

BRACHET, J. (2018). “Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara”, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 676 (1), pp. 16–35.

BOYER, Florence ; AYOUBA, Tinni B. et MOUNKAILA, H. (2020). « L’externalisation des politiques migratoires au Niger : une action publique opportuniste ? », in DERIDDER M. et PELCKMANS L. (éd), « Perspectives ouest africaines sur les politiques migratoires et sécuritaires européennes », *Anthropologie et développement*, n° 51.

BOYER, Florence et MOUNKAILA H. (2018). « Européanisation des politiques migratoires au Sahel : le Niger dans l’imbroglio sécuritaire », In : GRÉGOIRE Emmanuel et. al. (eds.), *L’Etat réhabilité en Afrique : réinventer les politiques publiques à l’ère néolibérale*. Paris, Karthala, p. 267-285.

[https://niger.iom.int/sites/g/files/tmzbdl1221/files/documents/2023-05/infosheet-avrr-programme-avril-2023\\_fr.pdf](https://niger.iom.int/sites/g/files/tmzbdl1221/files/documents/2023-05/infosheet-avrr-programme-avril-2023_fr.pdf)

MOUNKAÏLA, H. (2015). « La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l’urgence et du durable », *Afrique et Développement*, n° 1, pp. 99-117.

RUTVICA, A. et WALTERS, W. (2011). « L’Organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières », *Cultures & Conflits*, 84, pp. 13-43.

SPIJKERBOER, T. (2018). “The Global Mobility Infrastructure: Reconceptualising the Externalisation of Migration”, *European Journal of Migration and Law*, n°20, pp. 452-469.

TANDIAN, Aly (2016). « Migrations sénégalaises : entre chimères des candidats aux voyages et difficultés dans des options politiques », in *Revue Perspectives & Sociétés*, Vol. 7, n° 1, pp. 75-93.